

L'avenir de l'enseignement supérieur

Scénarios pour la France, l'Allemagne et le Maroc

Adrien Maitrinal, Marouane Rabie et Tim Sauler*

» Sur la rive nord de la Méditerranée, l'enseignement supérieur doit faire face à une rigueur croissante en matière de budgets publics, tandis qu'au Maroc, l'enjeu financier s'accroît avec l'évolution démographique, qui conduit les universités à accueillir un nombre grandissant d'étudiants. Cette contrainte budgétaire est particulièrement inquiétante dans un contexte de compétition croissante avec les établissements universitaires à l'international, notamment américains et asiatiques.

Die euro-maghrebinische Hochschulzukunft

Um ihre internationale Wettbewerbsfähigkeit insbesondere gegenüber den USA und Asien vor dem Hintergrund globaler Märkte und weltweit steigender Nachfrage nach akademisch gebildeten Arbeitskräften auszubauen und zu sichern, werden deutsche, französische und marrokanische Hochschulen künftig auf außerstaatliche finanzielle und ideelle Hilfen angewiesen sein, wobei eine strukturelle Liberalisierung und Privatisierung aus Gründen des Gleichheitsgrundsatzes und der Notwendigkeit eines signifikanten Ausbaus des Hochschulwesens nicht wünschenswert ist.

Zu diesem Ergebnis kommen die Autoren im Rahmen des *deutsch-französischen Zukunftsdialog*s, eine Gemeinschaftsinitiative der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP), des *Institut français des relations internationales* (Ifri) und der Robert Bosch Stiftung, in deren Mittelpunkt der Aufbau eines aktiven Netzwerks junger Nachwuchsführungskräfte aus Deutschland, Frankreich und Nordafrika steht.

Red.

www.zukunftsdialog.eu

Au **Maroc**, la quasi-totalité (98,7 %) du financement de l'enseignement supérieur provient du secteur public. La part du secteur privé ne représente que 1,1 %, tandis que les aides extérieures représentent un taux quasiment négligeable. Le Maroc consacre 1 % de son produit intérieur brut (PIB) au financement de l'enseignement supérieur (soit l'équivalent d'environ 802,72 millions euros en octobre 2012). C'est une lourde facture pour l'Etat, à qui la formation d'un médecin coûte 100 000 euros et celle d'un ingénieur entre 40 000 et 60 000 euros.

En 2009, l'**Allemagne** a consacré environ 1,3 % de son PIB au financement de l'enseignement supérieur. La part du financement public s'élevait à 84,4 %, et ce malgré une participation croissante de fonds privés. La formation pour un étudiant coûtait en moyenne 12 160 euros par an. Quasiment toutes les universités allemandes sont publiques ; depuis 2005, les *Länder* sont libres de choisir un éventuel recouvrement des frais d'inscription. L'Allemagne a lancé en 2005 une « initiative d'excellence » pour rendre quelques universités, performantes en matière de recherches, plus compétitives au niveau international.

En **France**, les pouvoirs publics financent l'enseignement supérieur à hauteur de 84 %. Le pays consacre la même part de son PIB à l'enseigne-

* Adrien Maitrinal est chargé de mission à l'ambassade de France à Tunis, Marouane Rabie est étudiant en ingénierie à l'Ecole marocaine des Sciences de l'ingénieur, Tim Sauler travaille à la Direction générale de la Santé et des Consommateurs à la Commission européenne.

ment supérieur que l'Allemagne, déboursant ainsi pour chacun d'eux 10 560 euros par an. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) de 2008 a fixé l'objectif d'accroître la part du secteur privé dans le financement de l'enseignement supérieur, notamment en permettant aux universités de lever des fonds par le biais de fondations – une participation des entreprises qui reste extrêmement modeste.

Scénario 1 : le rôle croissant du secteur privé

Les différents gouvernements de part et d'autre de la Méditerranée ne peuvent plus subventionner la totalité de l'enseignement supérieur, surtout dans un contexte de crise. L'enseignement supérieur dans les pays de la Méditerranée souffre d'un sous-financement qui se reflète sur la qualité de la recherche scientifique et de l'enseignement dans les établissements supérieurs, ce qui pousse un bon nombre de jeunes chercheurs à s'installer aux États-Unis, où les universités disposent de moyens financiers importants, issus en grande partie du secteur privé.

Plusieurs formes de financement par les particuliers peuvent être imaginées :

- **les réseaux des anciens étudiants** (*alumni*) : cette ressource est largement exploitée par les universités américaines et les dons des anciens étudiants peuvent aller de quelques centaines à quelques millions de dollars par ancien étudiant. ;
- **les dons de particuliers** : ils peuvent se présenter sous forme de dons directs à l'université ou sous forme de subvention d'un projet de recherche spécifique. Ce qui revient à créer des équipes structurées chargées d'attirer les grandes fortunes pour le financement de projets de recherche à but humanitaire ;
- **les fondations privées** : sous forme de contrats ou de bourses de recherche, elles choisissent de financer des projets de recherche scientifique particuliers ou de donner des bourses d'excellence aux étudiants chercheurs.

En ce qui concerne le financement par les entreprises, il faut mieux structurer la relation entre les entreprises et les établissements de l'enseignement supérieur, en créant au sein des universités

des cellules professionnelles dédiées à la recherche de fonds provenant des entreprises, tout en simplifiant les procédures de levées de fonds. Il est souhaitable aussi que se multiplient les fondations d'entreprise (FE), qui s'occupent du financement des projets de recherche sur la base d'appels d'offres supervisés par un comité scientifique indépendant. Toutefois, une relation plus forte des diplômés avec leur université d'origine est probablement un but difficilement atteignable dans les grands établissements. De même, une intensification de la collaboration entre les établissements universitaires et les entreprises requiert une forte réorientation de la part des deux parties.

Scénario 2 : la privatisation de l'enseignement

L'éducation supérieure a trois bénéficiaires : les **étudiants**, qui veulent une carrière gratifiante ; les **employeurs**, qui ont besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée ; et la **société**, qui a des besoins sociaux et économiques.

- un accroissement considérable des frais d'inscription pour les étudiants pourrait être compensé par la facilitation de l'octroi de crédits. Pour remédier aux problèmes d'endettement lourd des étudiants à la sortie des universités, on pourrait envisager que les crédits soient distribués par des institutions étatiques au lieu des banques, avec des taux d'intérêts très faibles, voire nuls ;
- une solution alternative, ou complémentaire, consisterait à faire passer, en partie du moins, les coûts des études sur les employeurs. La solution pourrait alors consister en une « taxe sur les diplômés », ajoutée aux charges sociales de l'employeur, sous la forme d'un pourcentage de la rémunération du diplômé. De cette manière, l'employeur financerait automatiquement les universités et les départements qui forment les personnes les plus aptes au travail. L'on aboutirait ainsi à un modèle où l'enseignement supérieur n'est plus un service public. Les établissements d'enseignement supérieur deviendraient totalement privés, gérés de manière indépendante du financement de l'État, comme des entreprises. Ils seraient actifs sur les marchés financiers et auraient une vocation assumée à commercialiser leurs recherches acadé-

miques. Toutefois, un tel scénario de privatisation fait peser le risque d'exclure une partie importante des jeunes de l'enseignement supérieur. En outre, il pourrait aboutir à un surdéveloppement des filières a priori plus rentables pour les universités et les étudiants au détriment de matières a priori moins « commercialisables » (sciences humaines). Enfin, la liberté académique pourrait être compromise par une telle approche.

Scénario 3 : une perspective politique régionale

Les universités de l'Union européenne et du Maghreb peuvent utiliser le défi de leur financement pour mieux valoriser les compétences des étudiants dans l'économie globale et favoriser la compréhension interculturelle. Un programme au coût limité, placé sous la double supervision de la Commission européenne et des gouvernements maghrébins, pourrait être envisagé, qui viserait à faciliter, pour les universités publiques, la recherche de fonds. Ce plan euromaghrebain, basé sur la libre participation des établissements universitaires, pourrait notamment inclure les mesures suivantes :

- la conception d'un label commun de qualité universitaire, attribué, après examen par la Commission européenne, aux établissements universitaires participants des deux côtés de la Méditerranée. Cela devrait améliorer l'attractivité internationale des universités maghrébines et donc développer leurs sources de financement. Une telle mesure pourrait être mise en œuvre à la lumière de l'expérience et des acquis du programme *Tempus* de la Commission ;
- la mise en place d'une base de données commune, accessible à tous les établissements universitaires partenaires, afin que ceux-ci puissent échanger leurs *best practices* en matière de levée de fonds auprès du secteur privé ;
- une mutualisation partielle des systèmes nationaux de bourse, afin de créer un programme de subventions destiné aux meilleurs étudiants européens et maghrébins, en les conditionnant à une mobilité de part et d'autre de la Méditerranée dans une ou plusieurs universités participantes. La mise en œuvre de ce volet pourrait s'appuyer sur

l'expérience du programme *Erasmus Mundus*. En outre, la Commission européenne et les gouvernements du Maghreb pourraient envisager d'accorder, de concert, des prêts (ou de garantir les prêts contractés auprès des banques) aux étudiants de haut niveau qui proposent un projet universitaire et professionnel jugé pertinent au sein d'un des établissements partenaires.

L'ensemble de ce plan euromaghrebain serait basé sur quelques principes fondamentaux, tels l'exigence de la performance des établissements universitaires participants, évaluée selon des critères prédéfinis, le respect de l'autonomie de ces mêmes établissements ou encore la recherche de l'équité sociale dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Conclusion

Alors que les universités d'Europe et du Maghreb doivent impérativement accroître leur compétitivité face aux établissements du reste du monde, en particulier américains et asiatiques, une participation accrue des entreprises et fondations à la sphère universitaire semble indispensable. Il ne s'agit pas seulement de fonds mais aussi d'idées nouvelles et de savoir-faire. Toutefois, il ne semble pas souhaitable de s'orienter vers une libéralisation et vers une privatisation totale de l'enseignement supérieur, celles-ci apparaissant peu compatibles avec les exigences d'équité sociale, particulièrement marquées en France et en Allemagne, et avec la nécessité pour les trois pays, notamment le Maroc, d'accroître significativement leurs capacités de formation supérieure de la population jeune, dans le contexte d'une économie globalisée toujours plus demandeuse de « matière grise ».

Cet article a été rédigé dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir franco-allemand », organisé par le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Institut français des relations internationales (Ifri), l'Institut allemand de politique étrangère (*Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik DGAP*) et la Fondation Robert Bosch. Ce texte n'engage que ses auteurs.